

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

**Date de convocation : 23 janvier 2019**

**Date d'affichage : 23 janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le trente janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – WOZNIAK Jean-Marie – TRAINÉAU Marie-France – AUROUX François – SILVESTRE Rachel — BOISSIEUX Thierry — GRACIANO Manu – GRANGER Franck – JUVENON Marie-Hélène – DERBIER Paul – MANEVAL Frédéric – BETON Brigitte – CAMU Géraldine.**

**Absents excusés : GIROT Dominique**

**Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence – ANGE Josianne – ROBIN Christelle.**

**Procurations : GIROT Dominique à BETON Brigitte.**

**Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.**

## • **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Lecture est faite par le Maire.

A modifier :

- Page 3 : « Fabrice LARUE précise de **certaines** poteaux incendie ne sont pas en débit suffisant et que les conduites non plus ».

- Page 3 : Dans le titre : Granges-lès-Beaumont prend un « s ».

Lors des questions diverses avaient été abordé la question du CMS de rattachement suite à la sollicitation du Département de la Drôme. Un courrier a été envoyé au Département l'interrogeant sur différent point, une réponse a été faite par courrier. Monsieur Pierre PIENIEK avait sollicité le service suite à la réunion cantonale de décembre suite à quoi une réponse par mail a été faite précisant que si Clérieux reste dans le périmètre du CMS de Saint Donat sur l'Herbasse, les permanences seront maintenues mais que si Clérieux intègre le périmètre du CMS de Romans-sur-Isère aucune garantie ne peut être apportée, les permanences seront définies en fonction des communes et des difficultés d'accès de leurs habitants.

Fabrice LARUE interroge sur la réponse à faire au Département.

A l'unanimité il est décidé de rester dans le périmètre du CMS de Saint Donat sur l'Herbasse. Un courrier de réponse sera rédigé.

Jean-Marie WOZNIAK précise que le montant exact de la recette du Téléthon s'élève à 1 303.75 €.

Pas de remarques supplémentaires.

**Approuvé à l'unanimité**

- **GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE OCTROYEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DANS LE CADRE DE L’ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de son action sociale, la commune peut octroyer une gratification exceptionnelle à un agent, à la condition que cette gratification ne constitue pas un complément de rémunération.

Lors d’évènements particuliers ou de remise de médaille, la commune de Clérieux a pour habitude d’octroyer une participation.

La délibération initiale ne prévoyait pas la possibilité d’octroyer une telle gratification aux personnels non titulaires. Or, Allan ORTU agent non titulaire est devenu père et la commune souhaitait pouvoir lui octroyer un cadeau à ce titre.

Il est proposé d’élargir les modalités de participation de la commune au titre de l’action sociale à l’ensemble des agents de la commune sans distinction de statut et toujours sur décision de l’employeur.

**Voté à l’unanimité**

- **ACQUISITION D’UNE SOLUTION DE GESTION ELECTRONIQUE DES DONNEES (GED)**

Dans le cadre de la rénovation de la mairie et du renouvellement du matériel informatique il est proposé de mettre en place une gestion électronique des données (GED).

Deux entreprises ont été consultées Cap Bureautique et CPRO.

La proposition commerciale de la société Cap Bureautique répond à l’ensemble des besoins de la commune et se démarque notamment par la proposition d’un connecteur Chorus Pro permettant la récupération des données de facturation.

Il est proposé de retenir l’offre de Cap Bureautique.

**Voté à l’unanimité**

- **RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU FORFAIT – APPROBATION DU PROJET (DOSSIER N°260960035AER)**

Le Maire expose qu’à sa demande, le Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d’électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Monsieur Gaël PERRIER située quartier Les Mignots, à partir du poste La Vosnière.

Dépense prévisionnelle HT 19 168.41 €  
Dont frais de gestion HT : 912.78 €

Plan de financement prévisionnel :  
Financements hors taxe mobilisés par le SDED 13 812.15 €  
Participation communale 5 356.26 €

Il est proposé de retenir cette proposition.

### **Voté à l'unanimité**

- **AUTORISATION DE REGLER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 M14**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 M14 en dépenses d'investissement s'élevaient à 1 879 251.47 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 469 812.87 (< 25% x 1 879 251.47 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les travaux sur les marchés de travaux en cours :

- marché de voirie,
- maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie, l'accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement de la place,
- travaux de réhabilitation de la mairie,
- travaux d'aménagement de la place Henri Bossanne,
- équipements pour les services techniques.

Il est proposé de retenir cette solution.

### **Voté à l'unanimité**

- **SOLLICITATION DU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DE LA DOTATION CANTONALE POUR L'ANNEE 2019 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC**

La commune de Clérieux sollicite la dotation cantonale proposée par le Département de la Drôme au titre des aménagements de l'espace public envisagés sur la commune.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

> Le bâtiment dite « Maison Forte » comprenant lui-même deux espaces :

- La cours du projet de veille bienveillante (béguinage). Permettant ainsi de compléter le projet global et de proposer un espace commun aménagé.
- La cours de la maison des associations. Permettant ainsi de déperméabiliser les sols.

> Les alentours du terrain de basket. Permettant de créer un parking pour l'école ainsi qu'un espace ludique pour la sortie de l'école maternelle.

> L'aménagement paysager des abords du stade de foot (entre le stade de foot et l'Herbasse). Permettant ainsi la mise en place d'aménagements paysagers et d'espaces ludiques.

Il est proposé de solliciter le Département au titre de la dotation cantonale pour l'année 2019 pour le projet décrit ci-dessus et pour un montant qui s'élève à 91 813,38 € HT soit 110 176,06 € TTC.

### **Voté à l'unanimité**

- **REINTEGRATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE IMPLIQUANT LE CHANGEMENT DE LA SALLE DES MARIAGES ET DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

La fin des travaux de rénovation de la mairie est prévue au 1er février 2019 et qu'il est prévu de déménager de la mairie provisoire sis 110 impasse de l'Industrie – 26260 CLERIEUX vers la mairie réhabilitée sis 12 place Henri Bossanne – 26260 CLERIEUX. Que ce déménagement aura lieu le 23 février 2019. L'ensemble des élus sont invités à participer à ce déménagement.

La mairie sera fermée au public les 22, 25 et 26 février avec une permanence pour les urgences.

Un rétro-planning a été élaboré et Monsieur le Préfet et Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme vont être sollicité pour convenir d'une date d'inauguration.

Il y a lieu d'informer du changement de lieu du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 27 février 2019 dans la salle du Conseil de la mairie 12 place Henri Bossanne – 26260 CLERIEUX.

Il y a lieu également d'informer le Procureur de la République du changement de lieu de la salle des mariages dans les mêmes conditions que celles détaillées ci-dessus et de solliciter son avis.

Il est proposé d'acter ces changements.

### **Voté à l'unanimité**

- **DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL POUR LA VENTE DU FONDS DE COMMERCE DE LA PHARMACIE SITUEE SUR LA PARCELLE E 297, 42 RUE DE LA VALLEE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17 janvier 2019, adressée par Les Avocats du Thélème, cabinet d'avocats à Montpellier, en vue de la cession d'un fonds de commerce situé sur la parcelle E 297, 42 rue de la Vallée, à Clérieux, appartenant à la SCI M.A. BOISSY.

Considérant que, la commune ne considère pas le périmètre de sauvegarde concerné menacé par cette vente, et que le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

### **Voté à l'unanimité**

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C 310  
SITUEE 42 CITE CLERVAL**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 9 janvier 2019, adressée par Maîtres CROZAT et GOGNIAT, notaire à Saint Donat-sur-l'Herbasse, en vue de la cession d'une propriété située 42 Cité Clerval, à Clérieux, cadastrée C 310, d'une superficie totale de 4 255 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame PALUE Geneviève et Madame PALUE Suzanne.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

**Voté à l'unanimité**

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZN 259  
SITUEE LES MAS**

Décision reportée au prochain Conseil Municipal du 27 février 2019.

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C 43  
SITUEE 13 RUE DU CHALON**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21 janvier 2019, adressée par Maîtres CROZAT et GOGNIAT, notaire à Saint Donat-sur-l'Herbasse, en vue de la cession d'une propriété située 13 rue du Chalon, à Clérieux, cadastrée C 43, d'une superficie totale de 640 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur GARNIER Christophe.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

**Voté à l'unanimité**

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 427  
SITUEE 8B RUE DU MOULIN**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21 janvier 2019, adressée par Maître BILLON-MONVILLE, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située 8B rue du Moulin, à Clérieux, cadastrée E 427, d'une superficie totale de 220 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI MARLICLAIR.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

**Voté à l'unanimité**

- **COMPLEMENT D'ETUDE DES EAUX DE RUISSELLEMENT**

Une première étude a été menée sur les eaux de ruissellement mais ne prenait pas en compte les transports solides (pierres, etc.).

La synthèse de l'étude étant conséquente il est proposé de la présenter samedi matin plus en détail.

Une étude complémentaire intégrant deux volets est proposée pour compléter la première étude. Le premier volet concerne les transports solides et le second le Cros Montagna.

Le coût de chaque volet est de 22 387 € HT soit un coût total de 44 774 € HT et que, comme pour la première étude, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo prendra en charge 50% du coût de cette étude, soit un reste à charge pour la commune de 22 387 € HT.

Il est proposé de lancer cette étude complémentaire.

**Voté à la majorité (14 voix pour, 1 abstention : Rachel SYLVESTRE)**

- **DISPOSITIF DE TELE-ALERTE POUR LES RISQUES MAJEURS**

Présentation du dispositif par Manu GRACIANO. Une entreprise Cii propose cette solution qui est un dispositif d'appel, les alertes sont envoyées à des listes d'appels préétablies en commun avec la commune.

Ce dispositif est un atout en cas d'inondation par exemple mais il est conseillé de l'utiliser pour sur d'autres thématiques afin de maîtriser le dispositif tout au long de l'année (périodes de grosses chaleurs, de froid, etc.).

Ce dispositif a été présenté au SIABH ainsi qu'aux communes adhérentes qui y sont favorables, si un tel système se généralise les communes en amont peuvent prévenir celle en aval en cas de crue. Ce dispositif pourra être relié à des capteurs de crue avertissant ainsi du niveau de l'eau.

Ce dispositif est déjà utilisé par la Préfecture et recommandé par l'IRMA.

Le coût mutualisé est de 770 € HT pour la mise en place et de 700 € HT d'abonnement annuel.

Il ne s'agit pas de délibérer mais majoritairement c'est un accord sur le principe.

- **QUESTIONS DIVERSES**

**Planning**

01/02 14h00 Analyse CV  
03/02 10h00 Moules Frites du Comité de Jumelage  
05/02 18h00 Commission Finances  
06/02 20h30 Commission Association et communication  
09/02 14h00 Après-midi jeux de cartes du CMJ  
13/02 18h00 Commission Béguinage  
23/02 08h30 Déménagement de la mairie  
24/02 10h00 Boudin ACCA  
27/02 08h30 Ouverture de la nouvelle mairie au public  
27/02 19h00 Conseil Municipal

### **Brigitte BETON**

- Après-midi jeux de cartes avec le CMJ, élus sollicités pour une association rêves d'enfants.
- La remise des prix des maisons illuminées s'est bien passée.
- La soirée d'accueil des nouveaux arrivants s'est bien passée également avec une dizaine de couples présents.
- Mise en place de la médiation animale sur la commune en septembre porté par le CCAS, les associations seront sollicitées car de nombreuses personnes sont attendues.
- Le 6 avril 2019 le CMJ s'est inscrit dans la démarche du parcours du cœur pour lutter contre la sédentarisation.

### **Marie-France TRAINÉAU**

RAS

### **Franck GRANGER**

RAS

### **François AUROUX**

- Avait déploré l'absence de coordination pour avec le service patrimoine et culture mais qui s'est arrangé, la visite de Clérieux s'est bien passée avec la présence d'une cinquantaine de personnes.
- Il est déploré que lors de la construction du calendrier la visite a été prévue le même jour que le loto.
- Dans la rue du Chalon il y a des tampons d'égout qui se désagrègent, pouvons-nous profiter de la présence des entreprises pour intervenir ?  
Fabrice LARUE précise que l'assainissement est une compétence de l'agglo et Manu GRACIANO se charge de leur faire remonter le problème.

### **Jean-Marie LABLANQUI**

- A été sollicité par les commerçants sur des voitures ventouses et sans contrôle technique. Elles ont été signalées par le service administratif à la Gendarmerie qui n'intervient pas. Il est décidé de s'y rendre en personne.
- A été sollicité par Monsieur Berthelin concernant l'enlèvement des ordures ménagères car rien n'est prévu. La réponse qui a été faite est la suivante, il était absent à la réunion et ils ne veulent pas de container semi enterrés et l'espace nécessaire est très important.
- A été sollicité par l'entreprise Traversier car les femmes de ménages se plaignent que les feuilles mortes rentrent dans le couloir à cause du vent. Ne faudrait-il pas envisager d'ajouter une prestation.

### **Rachel SILVESTRE**

RAS

### **Paul DERBIER**

Souhaite demander une autorisation d'exploiter un sialet (puits naturel formé par érosion) devant chez lui. L'entreprise Boisset est intervenue afin de le combler mais la terre s'en échappe. Manu GRACIANO se charge de voir avec l'agglo pour inspecter la buse.

### **Thierry BOISSIEUX**

RAS

### **Marie-Hélène JUVENON**

- Il est compliqué de se croiser sur la route des Collines et le bas-côté est en mauvais état.

Manu GRACIANO explique que l'accotement va être refait et que le fait qu'il soit compliqué de se croiser est voulu afin de faire diminuer la vitesse.

Fabrice LARUE explique que le but est de limiter l'utilisation de cette route seulement aux personnes devant y passer et non à ceux souhaitant éviter la route départementale pourtant calibrer pour une telle circulation.

Jean-Marie LABLANQUI précise qu'il n'est pas possible de passer et souhaite qu'un axe médian soit tracé.

Manu GRACIANO précise qu'il y a un chiffrage en cours pour tracer cet axe.

**Géraldine CAMU**

RAS

**Jean-Marie WOZNIAK**

RAS

**Manu GRACIANO**

RAS

**Frédéric MANEVAL**

RAS

**Fabrice LARUE**

- Monsieur le Préfet Eric SPITZ s'en va.
- Le permis du béguinage est affiché et les OS ont été envoyés aux entreprises.
- Tenue de la Sainte Barbe des pompiers avec une belle cérémonie et 102 sorties en 2018. Ils sont toujours en recherche d'effectifs et des portes ouvertes vont bientôt se tenir. Un bravo et un merci pour leur dévouement.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 27 février 2019 dans la mairie rénovée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.